

## REGLEMENT DU CONCOURS ORGANISE PAR LE DEFENSEUR DES DROITS

*Contre les discriminations : partage le 3928*

Du 9 juin au 12 juin à minuit

### **Article 1 : Objet du règlement**

Le Défenseur des droits, autorité administrative indépendante, se situant 3 place Fontenoy 75007 à Paris, organise du 9 juin au 12 juin à minuit un concours intitulé « Contre les discriminations : partage le 3928 ».

Le présent règlement définit les conditions d'organisation, de participation et de déroulement du concours. Tout participant au concours reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité et sans réserve.

Le règlement est consultable à tout moment gratuitement via le site Internet du Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/a-la-une/2022/05/le-defenseur-des-droits-au-festival-solidays>

### **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France.

Sont exclus du concours les membres de la famille directe de toute personne ayant collaboré à l'organisation dudit concours et du fonctionnaires / contractuels / stagiaires du Défenseur des droits.

Toute participation au concours est limitée à une participation par personne.

### **Article 3 : Modalité du concours**

Pour participer au concours, chaque participant doit être abonné au compte Instagram du Défenseur des droits et partager en story la publication dédiée, tout en taguant le compte du Défenseur des droits sur cette story.

Si le participant accompagne sa story d'un message personnalisé, ce dernier ne devra présenter aucun caractère raciste ou antisémite, et de manière générale ne doit porter atteinte ni à

l'honneur, ni à la décence, ni à la dignité, ni à la vie privée de personnes physique ou morale, quelles qu'elles soient.

Les participants ne respectant pas ces modalités seront refusés ou non pris en compte lors de la désignation des gagnants du concours.

Tout participant non abonné au compte Instagram du Défenseur des droits ou n'ayant pas tagué ce dernier en story sera disqualifié d'office.

#### **Article 4 : Désignation des gagnants**

Le gagnant du concours sera désigné le 13 juin 2022 par tirage au sort, parmi les 500 premières story postées.

Le gagnant sera informé par message privé sur Instagram.

#### **Article 5 : Prix attribué au gagnant**

Le prix est constitué d'un lot de 2 Pass 1 jour pour le festival Solidays, valable pour la journée du samedi 25 juin 2022, que le gagnant recevra par courrier électronique.

Le Défenseur des droits ne prend pas à sa charge les frais de déplacement nécessaires du gagnant.

#### **Article 6 : Obligations**

Les gagnants s'engagent à communiquer à l'organisateur leurs noms, prénoms et adresse électronique avant le 17 juin 2022

#### **Article 7 : Modifications du règlement**

En cas de circonstances exceptionnelles et imprévues le nécessitant, le Défenseur des droits se réserve le droit de modifier le règlement. Dans de telles circonstances, le règlement mis à jour sera publié immédiatement via le site internet du Défenseur des droits.

### **Article 8 : Informations personnelles**

Pour participer au Concours, les participants doivent fournir certaines informations au Défenseur des droits qui sont destinées à l'usage de l'organisation du concours et l'attribution du prix : nom, prénom, adresse électronique.

Ces informations seront automatiquement supprimées un mois à compter du tirage au sort.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer directement auprès du Défenseur des droits à tout moment par courrier ou par courriel au service Protection des données [protection-donnees@defenseurdesdroits.fr](mailto:protection-donnees@defenseurdesdroits.fr)

### **Article 9 : Responsabilité**

Le concours est régi par le droit français. Tout litige devra être transmis aux tribunaux compétents français.

### **Article 10 : Contact**

Pour tout contact avec le Défenseur des droits dans le cadre du déroulement du concours, merci d'utiliser l'adresse suivante : [communication@defenseurdesdroits.fr](mailto:communication@defenseurdesdroits.fr)